

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025 A 20 H 00

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 12 décembre, à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de convivialité de Saint-Laurent des Bâtons sous la présidence du Maire, Philippe DUCENE.

Date de la convocation du conseil municipal : le 5 décembre 2025

**Présents :** DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, DULAC Bernard, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, PRIAT Vanessa, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, BIJOU Clément, COLET Bastien

**Excusés :** FRANCERIES Julie pouvoir à DUCENE Philippe  
ORHON Damien pouvoir à BIJOU Clément

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

**ORDRE DU JOUR :**

**- Fonctionnement**

- Approbation du P.V du conseil municipal du 9 octobre 2025
- Informations diverses
- Personnel
  - \* protection santé
  - \* renouvellement contrats CNP

**- Economie / Finances**

- Compte rendu de la commission des finances
- Décisions modificatives
- Autorisation de mandatement avant vote du budget 2026
- Renouvellement des lignes de trésorerie
- Panneau Pocket
- Travaux en cours

**- Voirie**

- Demande de déclassement d'une portion de chemins rural

**- Intercommunalité**

- Rapport annuel du SMAEP des 2 rivières
- SDE 24 – trame noire rapport

## **I FONCTIONNEMENT**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025**

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025.

Le Maire soumet ce procès-verbal au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité, avec une observation de Monsieur LE ROUX : il regrette qu'il n'ait pas été mentionné son intervention : il avait déclaré avoir « découvert l'installation de l'auvent à la salle culturelle de Cendrieux sans avoir été informé des travaux au préalable ».

### **Remerciements**

Monsieur le Maire avait invité à l'ouverture de cette séance Madame Monique PIDOUX et Monsieur Adrianus VAN DEN BERGE pour que le conseil municipal dans son ensemble puisse les remercier pour le don d'un terrain, destiné à la création d'un parking, route du Maquis, en face du cimetière de Sainte-Alvère.

Les donateurs ont apprécié ces remerciements officiels du conseil municipal et du public présent.

### **Informations diverses**

#### Santé

\* CPTS VIVEVAL par Monsieur BEAUDONNET

Monsieur Alexandre BEAUDONNET, Président de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) VIVEVAL (territoire de Villamblard, Vergt, Val de Louyre et Caudeau, Coursac) a présenté sur écran le rôle et les six missions de cette structure qui a son siège à Sainte-Alvère et qui bénéficie d'une convention avec la CPAM et l'ARS.

Le rôle principal est de lutter contre la désertification médicale.

Mission 1 : Améliorer l'accès aux soins avec l'accueil de médecins juniors, d'assistants médicaux notamment.

Mission 2 : Organisation de parcours pluri professionnels autour des patients : outils de communication et coopération avec hôpitaux et centre de soins.

Mission 3 : Développer des actions de prévention :

Actions de prévention pour le diabète et actions de dépistage de différentes pathologies.

Mission 4 : Réponse en cas de crise sanitaire

Mission 5 : Développement de la qualité et de la pertinence des soins.

Mission 6 : Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire avec mise à disposition d'outils de communication et notamment la création d'un site internet [www.cpts-viveval.fr](http://www.cpts-viveval.fr)

Cette structure est maintenant reconnue pour les partenaires et notamment l'ARS, pour son efficacité sur le territoire qui couvre 39 communes.

Le conseil municipal remercie Monsieur BEAUDONNET pour son exposé clair et précis.

\* La Maison de Santé Pluri professionnelle de Sainte-Alvère

Madame Cécile ESCARMANT expose le fonctionnement de la maison de santé Pluri professionnelle. C'est une structure de santé où plusieurs soignants exercent ensemble dans un même ou plusieurs lieux avec un projet de santé partagé pour assurer une prise en charge globale des patients.

Elle comprend l'ensemble des professionnels de santé, qu'ils exercent en structure privée (groupe médical) ou publique (cabinet dentaire et de kinésithérapie) :

- 3 médecins + 1 remplaçante 2 jours par semaine
- 3 infirmières + 2 remplaçants
- 3 kinés (1 départ à la retraite fin décembre 2025)
- 1 dentiste + 1 remplaçante
- 1 podologue
- 1 ostéopathe
- 1 diététicienne
- 1 psychologue              ) au printemps 2026
- 1 orthophoniste

avec un engagement horaire : 1 médecin présent toute la semaine de 9h à 19h et le samedi matin de 9h à 13h.

Elle explique que la structure est labellisée Maison de Santé depuis 2017.

Monsieur le Maire précise qu'elle fera bientôt l'objet d'une labellisation « France Santé », réseau constitué par les services de l'Etat.

#### \* Mobilité

Madame Cécile ESCARMANT présente ensuite les services mis en place sur la commune pour la mobilité en partenariat avec l'agglomération du Grand Périgueux :

- le transport sanitaire pris en charge par la CPTS VIVEVAL pour les patients dont le transport n'est pas remboursé par leur caisse d'assurance maladie et qui n'ont pas d'autres solutions.
- le minibus : deux minibus seront bientôt disponibles sur la commune, à destination des associations et collectivités pour des transports collectifs, en fonction des réponses au questionnaire distribué à l'ensemble de la population.

L'utilisation est soumise au règlement des services Périmouv' de l'agglomération du Grand Périgueux.

#### FEDD

Le Maire informe le conseil municipal que la FEDD a obtenu le prix régional « Néo Aquitains », une belle reconnaissance pour cette entreprise et son Directeur, Monsieur Didier ROUX.

#### Marché aux Truffes

Les services de l'office intercommunal de tourisme ont produit un court métrage présenté à l'écran. On peut y voir la vitalité du marché aux truffes de Sainte-Alvère le jour de son ouverture le 24 novembre dernier.

Sainte-Alvère est un marché de référence au niveau national. Marie-Christine BENCHAREL donne les statistiques des trois premiers marchés : si les apports ne sont pas très hauts, ils sont supérieurs à ceux des autres marchés du Département et à ceux de Sainte-Alvère l'année précédente ; les résultats sont encourageants.

#### Crèche d'entreprise

Le Maire indique au conseil municipal que les rencontres et les discussions se poursuivent en vue de la création d'une crèche d'entreprise à Val de Louyre et Caudeau.

#### Zone artisanale

Le Maire fait part d'un projet de création d'une zone artisanale à Cendrieux sur un terrain situé près du cimetière.

## **Personnel**

### **Protection Sociale, Mutuelle Santé**

Suite à la décision du 9 octobre, une réunion du personnel a été organisée pour recueillir l'avis de chaque agent sur les choix possibles pour bénéficier de la participation de 15 € de l'employeur :

- Adhérer à la MNT Mutuelle retenue par le CDG 24, après appel d'offre.
- Adhérer à un contrat labellisé auprès d'une mutuelle de leur choix.

Après avoir pris connaissance des propositions et le temps nécessaire pour les analyser, ils ont choisi de ne pas adhérer au contrat collectif de la MNT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce choix.

## **CNP Assurance**

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le renouvellement des contrats CNP de la collectivité, via le CDG 24. Cette assurance permet à la collectivité d'être remboursée d'une partie de la rémunération des agents titulaires en cas d'arrêt prolongé, de maladie ou d'accident de travail.

## **II ECONOMIE FINANCES**

### **Assujettissement TVA Commerce multi-services**

Le Maire indique au conseil municipal que la construction du commerce multi-services est une opération relative à une activité commerciale, et qu'à ce titre, elle doit être assujettie à la TVA, de droit ou sur option.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le principe de l'assujettissement à la TVA sur option pour cette opération. Cette procédure permettra à la commune de récupérer la totalité de la TVA sur les dépenses d'investissement.

## **Subventions 2025**

Le Maire présente sur écran le détail des dernières subventions allouées à la commune, ce qui porte le montant total pour l'année 2025 à 676 058 €.

### **Décisions modificatives – Vote de crédits supplémentaires - Recettes**

Les dernières notifications concernent :

L'épicerie commerce multi services avec

La Région Nouvelle Aquitaine 50 000 €

Le Fonds commerce de proximité de l'agglo 50 000 €

Le Fonds de mandat de l'agglo 15 000 €

L'aménagement du site de l'ancien château Barbillon

Fonds de mandat de l'agglo 45 000 €

Fonds écologique de l'agglo 30 396 €

La mise en valeur des vestiges du château de Sainte-Alvère

Fonds Tourisme 64 000 €

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'inscription de ces subventions nouvelles au budget 2025, par décision modificative.

#### Décisions modificatives – Vote de crédits supplémentaires – Dépenses

Le Maire fait part ensuite des fiches financières présentées en commission des finances et, compte tenu des subventions obtenues pour les différentes opérations au cours de l'année, propose d'inscrire, par décision modificative, les sommes suivantes permettant de poursuivre les opérations en cours :

Commerce multi services	211 893,69 €
Vestiges du château Barbillon	152 528,00 €
Vestiges du château de Lostanges	181 224,473 €

L'ensemble de ces dépenses supplémentaires est couvert par les recettes (subventions 2025). Proposition approuvée à l'unanimité.

#### Autorisation de mandat avant le vote du budget 2026

L'article L1612-1 du code des collectivités territoriales donnant aux collectivités la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'au vote du budget.

Dans ce cadre, le Maire expose au conseil municipal que des investissements (achat ou travaux en cours et à venir) feront l'objet de factures avant le vote du budget 2026 et qu'il conviendrait d'autoriser le Maire à liquider, mandater ces dépenses dans le cadre réglementaire précité.

Le montant maximum autorisé avant, le vote des crédits supplémentaires votés par la précédente décision modificative, est de 396 888 €.

Le Maire indique sur écran les dépenses déjà estimées pour travaux en cours, prévus en 2025 mais non réalisés et des travaux d'urgence :

Vestiges du château Barbillon	91 556 €
Poursuite de l'opération	
Travaux d'éclairage public	36 875 €
Nouvelle donne phase 2 (100%led)	
Contrefort Chapelle Saint-Maurice	39 000 €
Toiture terrasse école de Sainte-Alvère	18 000 €
Achat matériel	22 000 €

Les montants sont des estimations et peuvent varier, mais l'enveloppe ne doit en tout état de cause, ne pas dépasser le quart des crédits ouverts en dépense d'investissement 2025.

Après délibération, le conseil municipal valide cette décision à :

15 voix pour (14 présents et 1 pouvoir)

8 voix contre (7 présents et 1 pouvoir : C Bijou et le pouvoir de D Orhon, C Caillaud, B Colet, G Le Roux, Benjamin Lalot, P Taulou et V Teixeira).

Monsieur Bijou explique qu'il ne souhaite pas voter des crédits qui amputent le budget 2026 de l'équipe qui sera en place après les élections.

#### Travaux en cours

Monsieur LANGLAIS présente sur écran les travaux en cours :

- La restauration de la Chaire de l'église de Sainte-Alvère qui se trouve dans les ateliers Malbrel dans le Lot. La fin des travaux est prévue pour avril 2026.
- Epicerie – commerce multiservices : le calendrier est respecté, la fin des travaux est prévue pour fin février 2026.
- L'aménagement du site des vestiges du château de Lostanges : les entreprises démarrent les travaux d'installation de la passerelle.
- Vestiges du château Barbillon : l'appel d'offres est en cours pour la poursuite des opérations.
- Achat d'un nouveau fourneau pour la salle de convivialité de Saint-Laurent des Bâtons.
- Installation d'une table en bois avec banc pour l'extérieur du gîte « L'école ».
- Station d'épuration : la station d'épuration de Sainte-Alvère, réalisée par l'agglomération du Grand Périgueux qui a la compétence assainissement, est un chantier de grande envergure. Les travaux avancent selon le calendrier prévu.

### **Renouvellement des lignes de trésorerie**

Le Maire informe que la trésorerie de la commune est bonne et qu'il n'y a pas lieu pour le moment de faire appel aux lignes de trésorerie, mais qu'il lui semble important de les renouveler (Banque Postale et Crédit Agricole) pour leur faire appel en cas de nécessité. Le conseil municipal à l'unanimité valide ce renouvellement.

### **Adhésion « Panneau-Pocket »**

Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'application « Panneau-Pocket », déjà largement utilisée par les petites communes et soutenue par l'Association des Maires Ruraux de France.

Le service « Panneau-Pocket » est composé d'une plateforme servant à saisir des messages d'informations et alertes publiques. Ces messages sont affichés en temps réel ou programmés. Les citoyens qui téléchargent l'application sont alertés en temps réel des évènements sans avoir à se connecter. Le coût annuel de ce service pour les communes adhérentes à l'AMR est de 180 €. L'utilisation est gratuite pour les administrés.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette adhésion.

## **III VOIRIE**

### **Demande de désaffectation et d'aliénation d'une portion de chemin rural « Cantelaube » à Sainte-Alvère**

Monsieur Cyril LEYMA fait part au conseil municipal d'un projet d'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit « Cantelaube », chemin du Chant du Coq, compte tenu de sa désaffectation.

Il présente sur écran la portion concernée entre la parcelle BH n°113 d'une part et les parcelles 107 et 108 d'autre part. L'entrée de la parcelle 107 reste accessible. Il est précisé que cette portion de chemin rural n'est sous l'emprise d'aucun réseau public. Monsieur Cyril LEYMA rappelle la procédure d'aliénation d'un chemin rural.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe de désaffectation et d'aliénation d'une portion de chemin ci-dessus définie sur une longueur d'environ 33 mètres et fixe le prix à 5,10 € le m<sup>2</sup> auquel s'ajoutent les frais de procédure. Il précise qu'une enquête publique préalable devra avoir lieu.

## **IV TOURISME CULTURE ANIMATIONS**

Le Maire annonce les prochaines animations culturelles :

- La crèche vivante à l'église de Sainte-Alvère le 23 décembre, spectacle lyrique et opératique par l'association Musique en Périgord blanc.
- Programmation 2026 avec Scènes d'Agglo de l'Agora de Boulazac :
  - \* 6 février : le Poète de Friville, images-contes et musique
  - \* 2 avril : Ma Chérie par la compagnie Translation et Marie NDIAYE, auteur.

## **V FOIRES ET MARCHES**

Après l'annonce des apports et cours du marché aux truffes du début de saison :

1<sup>er</sup> marché : 14,57 kg

2<sup>ème</sup> marché : 38,16 kg

3<sup>ème</sup> marché : 26,91 kg

Marie-Christine BENCHAREL annonce la fête de la Truffe à Sainte-Alvère : 1<sup>ère</sup> édition le 5 janvier 2026.

## **VI INTERCOMMUNALITE**

### **Rapport annuel 2024 du SMAEP des deux Rivières et d'Eau Cœur du Périgord**

Monsieur DUCENE et Monsieur LE ROUX présentent respectivement ces deux rapports.

Le SMAEP des deux Rivières recouvre le territoire de Saint-Laurent des Bâtons et Sainte-Alvère alors que le syndicat Eau Cœur du Périgord recouvre celui de Cendrieux.

Ces rapports sont consultables en mairie sur simple demande.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

### **SDE 24 « Trame Noire »**

Monsieur DUCENE présente sur écran l'avancement du projet Trame Noire sur la commune de Val de Louyre et Caudeau et sur le Grand Périgueux.

En partenariat avec l'agglomération du Grand Périgueux et les communes qui ont adhéré à ce projet, le SDE 24 a d'abord identifié les points lumineux nuisibles aux animaux nocturnes, puis mis en place des solutions techniques permettant de limiter la pollution lumineuse et ses effets sur la biodiversité.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Philippe DUCENE

La secrétaire,

Michèle BALAINE